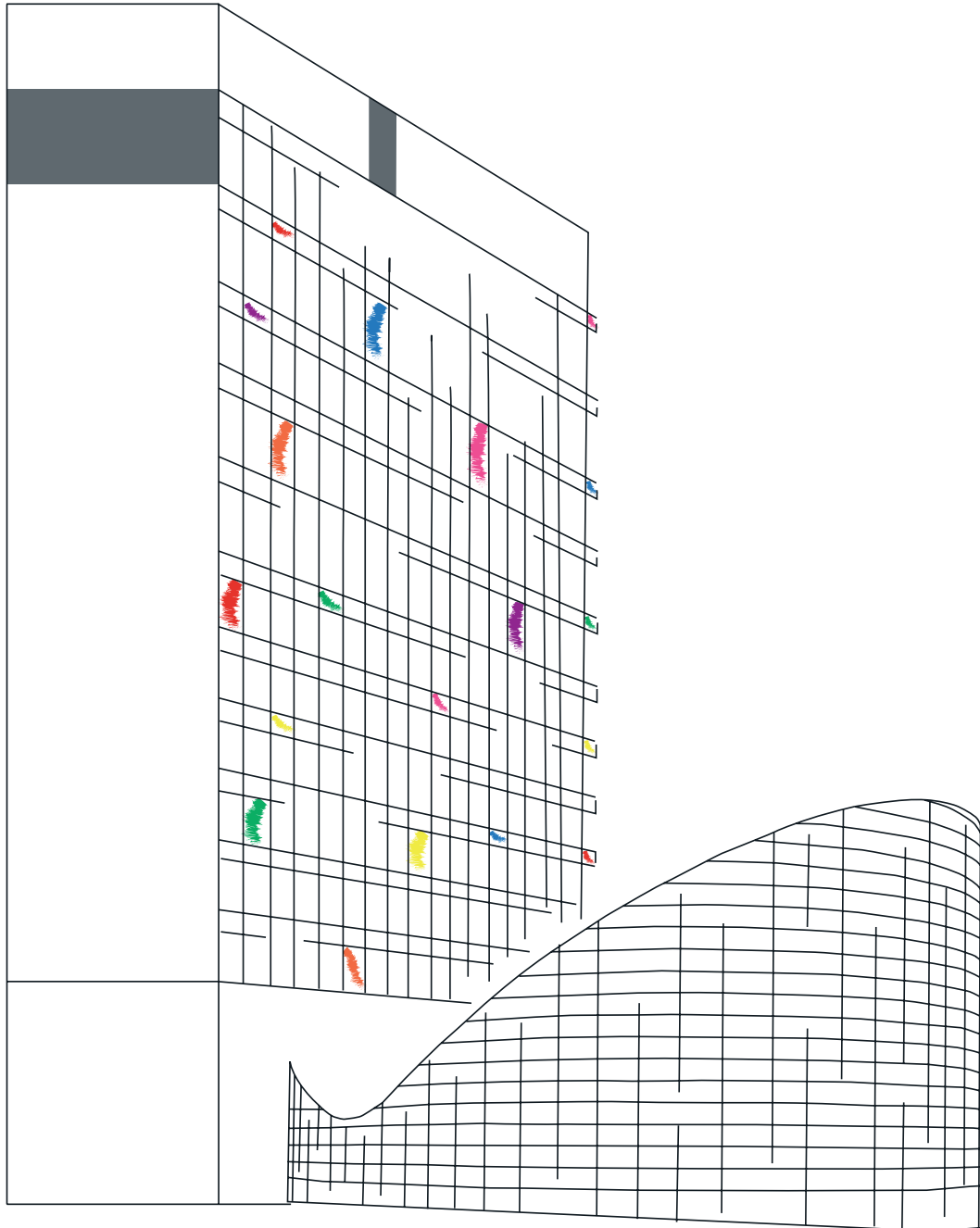


L'État

dans les Hauts-de-Seine



Rapport d'activités 2014

ÉDITO

Dans la continuité des trois grandes priorités qui l'ont guidé en 2013, l'État a poursuivi en 2014 son action dans les Hauts-de-Seine.

*L'État, dans le cadre de la construction du Grand Paris et de la future métropole **est au service des territoires** et de ses acteurs en agissant sur le tissu économique, l'aménagement et l'urbanisme, les transports et la qualité du cadre de vie, assurant ainsi les conditions d'un développement équilibré du département.*

*L'État **est également acteur de la cohésion sociale** dans la mise en oeuvre des politiques spécifiques de soutien aux territoires ou des publics fragiles, à l'exemple de la politique de la ville, de la rénovation urbaine, du logement ou de l'hébergement des personnes les plus en difficulté.*

*L'État **est aussi le garant de la sécurité des habitants des Hauts-de-Seine** en apportant, par sa vigilance constante et par des politiques de protection adaptées, une réponse appropriée aux différents risques et menaces qui pèsent sur le territoire et sur les habitants.*

Les actions de l'État menées dans le cadre de ces priorités sont présentées dans ce rapport, qui permet d'assurer l'information du Conseil Départemental sur l'activité des services de l'État en 2014, conformément aux dispositions de l'article L 3121-26 du Code Général des Collectivités Locales.

Dans chacun de ces domaines d'intervention, et pour mener à bien ces missions d'intérêt général, l'État n'agit bien sûr pas seul. Il est un acteur qui est aussi un partenaire pour les collectivités locales, les entreprises, l'ensemble de ses interlocuteurs.

C'est à cette condition que l'État, dans la diversité des métiers exercés par ses agents et pour la mise en oeuvre de la diversité de ses missions, est à même de s'engager en faveur d'un développement équilibré du département des Hauts-de-Seine, au service de l'ensemble de nos concitoyens.

Yann JOUNOT
Préfet des Hauts-de-Seine

SOMMAIRE

L'ÉTAT AU SERVICE DES TERRITOIRES

I L'emploi :	07
II Le développement économique :	09
III Les relations avec les collectivités territoriales	11
IV L'aménagement du territoire	12

L'ÉTAT ACTEUR DE LA COHÉSION SOCIALE

I Réduire les inégalités entre territoires : la politique de la ville	15
II Favoriser l'accès au logement et améliorer le bâti	16
III Développer l'offre éducative	19
IV Mener des actions en faveur des publics spécifiques	19
V Promouvoir l'accès à la culture	21

L'ÉTAT AU SERVICE DES CITOYENS

I La sécurité des personnes et des biens	22
II La protection du citoyen	23
III La lutte contre l'insécurité routière	25
IV L'amélioration du service rendu à l'utilisateur de l'administration.....	25

L'ÉTAT AU SERVICE DES TERRITOIRES

I - L'EMPLOI

En 2014, l'État a mobilisé l'ensemble des dispositifs en faveur de l'emploi, et notamment :

- les emplois d'avenir, à destination des jeunes de moins de 25 ans peu ou pas diplômés,
- les contrats uniques d'insertion qui favorisent l'accès à l'emploi des publics qui en sont le plus éloigné.

Chiffres clés 2014

- taux de chômage dans les Hauts-de-Seine au 4e trimestre : 7,9 % (7,6 % en 2013),
- 3 826 contrats aidés (CAE et CIE),
- 1 094 emplois d'avenir,
- 6,5 M€ engagés au bénéfice des entreprises adaptées accueillant des personnes handicapées.

1.1. Les emplois d'avenir (EAV)

Afin de soutenir l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans les moins qualifiés, les services de l'État ont accompagné les Missions Locales et Cap Emploi dans le développement des Emplois d'Avenir.

Depuis le début de cette mesure, en novembre 2012, ce sont **2 094 jeunes - dont 1 094 en 2014 - qui ont pu accéder à un emploi dans le cadre d'un EAV** (1 705 dans le secteur public ou associatif et 349 dans le secteur marchand).

Parmi les bénéficiaires de ces emplois, **la part des jeunes sans diplôme est de 60,8 %** (contre 57,6 % en IDF et 40,8 % au niveau national), **35 % sont des jeunes résidents de ZUS** (29 % en IDF et 18,3 % au niveau national) et 78 % des jeunes ont bénéficié d'un engagement formation (contre 55,5 % en IDF).

L'enveloppe financière engagée sur ce dispositif dans les Hauts-de-Seine en 2014 a représenté **24,6 millions d'euros**.

1.2. L'apprentissage

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens passée avec le Conseil Régional couvrant les années 2012-2014, plusieurs actions de soutien à l'apprentissage ont été financées, et notamment plusieurs actions expérimentales afin de contribuer à l'amélioration du taux d'accès à l'apprentissage des jeunes suivis par les Missions Locales (SOS apprentissage, opération « sans le bac »...).

Sur la campagne juin 2013 à mai 2014, **10 435 apprentis ont été recrutés** dans les 43 000 entreprises des Hauts-de-Seine qui occupent au moins un salarié.

1.3. Le soutien aux missions locales

Les actions à destination des jeunes en difficultés, sont principalement conduites en lien avec les **11 Missions Locales** du département, que les services de l'État ont financé à hauteur de **2,9 M€** en 2014.

Ces Missions Locales ont accompagné plus de 10 000 jeunes vers l'emploi et l'insertion sociale dont plus de 4 000 étaient dépourvus de diplôme et près de 3 000 résidaient dans une ZUS.

1.4. Les jeunes et les seniors : le contrat de génération

Les TPE et PME peuvent bénéficier d'une aide de l'État lorsqu'elles recrutent un jeune demandeur d'emploi et qu'elles recrutent ou maintiennent en emploi ou recrutent un senior. Quant aux plus grandes entreprises (300 salariés et plus ou appartenant à un groupe de cette taille), elles ont l'obligation de négocier un accord d'entreprise ou à défaut d'établir un plan d'actions.

Ce dispositif s'est traduit, dans les Hauts-de-Seine, depuis le début de la mesure, par :

- 797 aides de l'État (12 % des aides de l'Île-de-France) accordées, dans 70,5 % des cas, à des entreprises de moins de 50 salariés. Le montant total de ces aides s'élève à 9,5 millions d'euros.
- la conclusion de près de 900 accords ou plans d'actions dans les grandes entreprises.

1.5. Pour les publics en difficultés : les contrats aidés

33 M€ de crédits ont été engagés en 2014 pour financer les contrats uniques d'insertion (Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) et Contrats Initiative Emploi (CIE)) conclus au bénéfice des publics les plus en difficulté dans le département.

2 758 contrats (CAE) ont été prescrits dans le secteur non marchand (soit 88 % de l'objectif annuel fixé) et **1 068 CIE**

L'ÉTAT AU SERVICE DES TERRITOIRES

dans le secteur marchand (125,8 % de l'objectif annuel fixé). Le CAE bénéficie particulièrement aux femmes (71 %) et aux chômeurs de longue durée (62%). Il est respectivement conclu à hauteur de 27,2 %, 21,4 % et 8,3 % en faveur des seniors, des bénéficiaires du RSA et des travailleurs handicapés. Les habitants des ZUS sont représentés à hauteur de 20 %.

Le CIE bénéficie majoritairement au public masculin (60 %) et aux chômeurs de longue durée (68 %). Il est respectivement conclu à hauteur de 26,5 %, 11,5 % et 4,1 % en faveur des seniors, des bénéficiaires du RSA et des travailleurs handicapés. Les habitants des ZUS sont représentés à hauteur de 12,6 %.

1.6. Pour les publics les plus éloignés de l'emploi : les structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE)

Après une constante progression du nombre de structures depuis 2010 (49 en 2010 et 60 en 2013), une légère diminution est constatée en 2014 avec 56 SIAE. Les Hauts-de-Seine représentent 14,7 % du nombre de SIAE d'Île-de-France.

Le nombre d'heures d'insertion a augmenté et représente 980 équivalents temps plein.

Les cinq principaux secteurs représentés dans les Hauts-de-Seine demeurent le BTP (21 %), le nettoyage (18 %), les espaces verts (14 %), la collecte et tri-recyclage (14 %) et les services aux personnes (12 %).

On note que 35 % des salariés résident dans un quartier de la politique de la ville

Le taux de sorties en emploi durable demeure quasi stable : 34 % et est supérieur au taux francilien (30 %).

Au final, ce sont un peu plus de 5,1 M € qui ont été engagés pour les SIAE.

1.7. Des actions spécifiques en faveur des travailleurs handicapés

Les services de l'État financent 13 entreprises adaptées qui ont employé plus de **640 salariés handicapés en 2014**. Leurs activités sont essentiellement centrées sur les

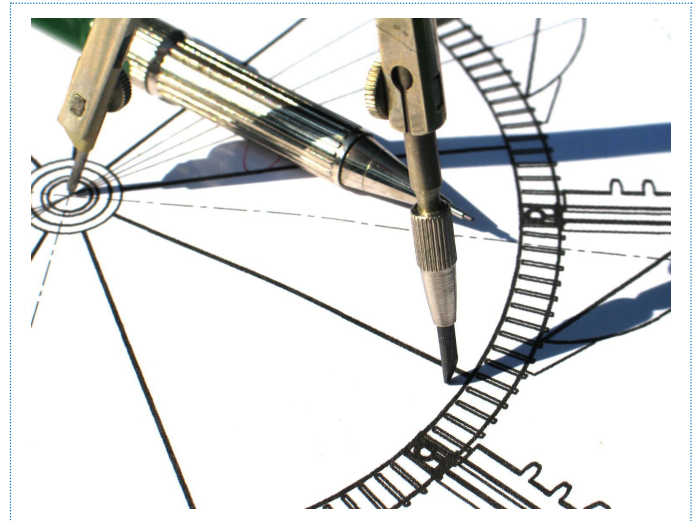
prestations administratives (numérisation de documents, routage, impression...).

Les crédits engagés s'élèvent à 6,5 M€.

En outre, les services de l'État incitent à la conclusion d'accords d'entreprises favorisant le recrutement et le maintien en emploi des personnes handicapées. Ils instruisent l'agrément et suivent **82 accords d'entreprises** en faveur de l'emploi des publics en situation de handicap. Depuis début 2014, **27 nouveaux accords** ont été agréés.

1.8. L'accès à l'emploi de la main d'œuvre étrangère

Deuxième service de France, après Paris, en termes d'activité, le service de la main d'œuvre étrangère des Hauts-de-Seine a reçu à Nanterre, en 2014, **près de 6 000 personnes**. **8 510 demandes d'autorisation de travail** ont été instruites, et 8392 accordées.



II - LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le soutien au développement économique des entreprises s'est poursuivi cette année avec, en particulier :

- la mise en œuvre du pacte de responsabilité,
- l'aide au développement des entreprises par l'intermédiaire des conventions de revitalisation.

Chiffres clés 2014

- Création d'entreprises : + 5,4% par rapport à 2013.
- Défaillance d'entreprises : + 18,4% par rapport à 2013.
- Emplois supprimés en plans de sauvegarde de l'emploi : - 21,6% par rapport à 2013.
- Evolution du chiffre d'affaires
 - Pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 400 millions €/an : + 5%.
 - Pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 400 millions €/an : + 12%.
- Evolution du volume d'investissement
 - Pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 400 millions €/an : - 2%.
 - Pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 400 millions €/an : - 11,5%.

2.1. La prévention des licenciements pour motif économique : l'activité partielle

L'année 2013, avec l'entrée en vigueur de la loi de sécurisation de l'emploi, avait vu une très forte augmentation de l'utilisation de l'activité partielle (+ 236 % en heures autorisées). L'année 2014 a confirmé cette tendance. En effet, on constate une progression notable du volume d'heures autorisées qui passe de 794 509 en 2013 pour 3 778 salariés à 930 536 heures en 2014 pour 3 953 salariés, soit une augmentation de 17,1 %. Ce dispositif a été particulièrement sollicité par les secteurs du bâtiment, de la construction, du génie civil.

Cependant, le nombre d'heures effectivement chômées en 2014 s'élève à 172 752 contre 175 138 heures en 2013, soit une diminution de 1,4 %. L'aide de l'État a néanmoins augmenté en valeur, passant de 945 643 € en 2013 à 1 268 010 € en 2014 en raison de la revalorisation de l'indemnisation horaire intervenue au 1^{er} juillet 2013.

2.2. Les Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE)

Sur l'année 2014, on note une diminution du nombre d'entreprises ayant conduit un PSE ayant eu un impact dans les Hauts-de-Seine : 88 PSE (contre 110 en 2013). Les Hauts-de-Seine sont toutefois, du fait de la présence de sièges sociaux, le département d'Ile de France qui traite le plus de PSE.

Le nombre total de suppressions d'emplois prévues par ces PSE s'élève à 6 523, soit une baisse de 21,5 % par rapport à 2013 (8 317).

Un peu plus de la moitié des PSE ayant été autorisés par l'administration l'ont été dans le cadre d'un accord collectif majoritaire total ou partiel.

2.3. L'appui au développement des compétences des actifs

L'objectif poursuivi consiste à favoriser l'obtention de diplômes ou de titres professionnels par les salariés ou les demandeurs d'emploi des Hauts-de-Seine afin de faire reconnaître leur qualification et de sécuriser ainsi leur emploi.

En 2014, 28 centres de formation répartis sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-Seine ont préparé à 47 titres professionnels différents. Dans ce cadre, on note par rapport à 2013 une progression de 29 % du nombre de candidats (2 160) qui se sont présentés à une session de validation pour l'obtention d'un titre professionnel du Ministère chargé de l'emploi. Sur ces 2 160 candidats, 1 609 ont obtenu un titre dans leur intégralité, soit 74 % de réussite.

2.4. Le secteur des « Services à la Personne » (SAP)

Les organismes de services à la personne intervenant au domicile des particuliers pour l'assistance aux gestes de la vie quotidienne des personnes âgées ou handicapées et la prise en charge des enfants de moins de trois ans, doivent obligatoirement détenir un agrément, délivré par la DIRECCTE après instruction en lien étroit avec les services du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine. Au titre de l'année 2014, 210 arrêtés (déclarations, agréments et arrêtés modificatifs) ont été pris au titre de l'activité SAP.

Fin 2014, on dénombre 891 organismes de services à la personne, dont 162 exercent au domicile de publics fragiles : personnes âgées, handicapées ou jeunes enfants.

L'ÉTAT AU SERVICE DES TERRITOIRES

2.5. Les conventions de revitalisation

L'assujettissement d'une entreprise à l'obligation de revitalisation d'un territoire impacté par sa réorganisation est décidé par le préfet de département. Une convention est négociée avec l'entreprise et mise en œuvre avec le concours des services de l'État.

Le département des Hauts-de-Seine est le département d'Île-de-France qui assujettit le plus à l'obligation de revitalisation.

Depuis 2010, dix-huit conventions de revitalisation ont été exécutées et clôturées pour un montant total engagé de 8,7 M€. Sur un objectif de 2 502 créations d'emplois, on dénombre, à ce jour, 2 316 emplois créés (soit 93 % de l'objectif annuel) et 621 emplois dont la création est programmée dans les prochains mois. L'objectif de maintien d'emplois est largement dépassé : 1 403 emplois maintenus pour un objectif de 457.

En 2014, vingt-deux conventions de revitalisation étaient en cours dont huit ont pris fin en 2014 et 5 nouvelles conventions ont été signées au cours de l'année. L'ensemble des actions développées dans ces 22 conventions doivent concourir à la création de 3 037 emplois, en s'appuyant sur un financement à hauteur de 12 M€. Fin 2014, on constate que 59 % du montant financier des conventions en cours en 2014 a été engagé.

Concernant les huit conventions ayant pris fin en 2014, pour un objectif de 1 023 créations d'emploi, 1 176 emplois ont été effectivement créés (soit 115 % de l'objectif visé), auxquels il convient d'ajouter 1 151 emplois, dont la création est programmée dans les prochains mois.

Les actions de revitalisation conventionnées portent sur le soutien économique aux entreprises et filières innovantes, le soutien à l'économie sociale et solidaire, le développement des compétences des chefs d'entreprises ou des salariés, le soutien au développement de réseaux d'entreprises, la participation à des fonds financiers soutenant l'emploi et la création d'entreprises, les actions sur des publics ciblés ou l'apport en compétence aux PME-PMI.

2.6. La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT) conduite par les Maisons de l'Emploi (MDE)

En 2014, les cinq Maisons de l'Emploi du département ont bénéficié d'un financement de 1,3 M€ de l'État pour contribuer au développement de l'emploi local et à l'anticipation des mutations économiques, notamment par des actions de soutien en matière de ressources humaines aux petites entreprises et le développement des clauses sociales dans les marchés publics et privés.

En 2014, les maisons de l'emploi alto-séquanaises ont également répondu à un appel à projets régional sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales. Ce qui leur a permis de bénéficier de financements complémentaires pour un montant total de 290 000 euros et de construire des projets en commun dans les secteurs des services à la personne et du bâtiment et des travaux publics.

2.7. Le pacte de responsabilité

Le Pacte de responsabilité annoncé le 31 décembre 2013 vise à :

- Baisser le coût du travail
- Réduire les impôts des entreprises
- Simplifier la vie des entreprises

Neuf rencontres de proximité ont été organisées aux mois de mai et juin 2014 conjointement avec les services de l'État concernés – DDFIP, URSSAF, Bpifrance – en lien avec les communautés d'agglomération et les institutions économiques structurantes du département, afin de sensibiliser les acteurs économiques sur le contenu des mesures, dont une majorité ont pris leur plein effet à compter du 1er janvier 2015.

La communication en direction des dirigeants d'entreprises s'est par ailleurs intensifiée sur le dernier trimestre 2014 au travers d'interventions des représentants de l'État dans les club et réseaux d'entreprises du département.

LA CRÉATION D'UNE PLATE-FORME DÉPARTEMENTALE DE SERVICES À LA PERSONNE DANS LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

PORTÉE PAR LA MAISON DE L'EMPLOI DES HAUTS DE BIÈVRE, FIN 2013, LA PLATEFORME PRO D SAP, SOUS STATUT ASSOCIATIF, A POUR VOCATION DE PROMOUVOIR LE SECTEUR DES SERVICES À LA PERSONNE, D'APPORTER UN APPUI RESSOURCES HUMAINES AUX DIRIGEANTS DES ENTREPRISES ET DE RENFORCER LA PROFESSIONNALISATION DU SECTEUR DES SERVICES À LA PERSONNE EN LIEN AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS LOCAUX. ELLE EST RATTACHÉE À L'UNION RÉGIONALE DES PLATEFORMES DE SERVICES À LA PERSONNE D'ÎLE-DE-FRANCE.

PRO D SAP REGROUPE À CE JOUR 29 ENTREPRISES ADHÉRENTES ET A PERMIS LE RECRUTEMENT DE 154 EMPLOIS ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN DE JANVIER À NOVEMBRE 2014. ELLE A BÉNÉFICIÉ, EN 2014, D'UN CO-FINANCEMENT DE 50 000 €.

III - LES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

3.1 Dotations financières

Dans le prolongement de ce qui a été engagé l'an passé, la baisse des concours financiers s'est poursuivie en 2014, et elle correspond à l'effort demandé aux collectivités pour le redressement des finances publiques.

Dotations	2013	2014
Dotations d'investissement	155 208 552	171 559 612
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	144 952 340	161 833 834
Dotations d'équipement des collèges (DDEC)	6 958 065	6 958 065
Dotations globales d'équipement (DGE/DETR)	53 845	125 713
Subvention au titre de la réserve parlementaire	2 122 951	1 843 299
Subventions jeunesse et sport	895 180	452 688
DDU investissement	226 171	346 013
Dotations fonctionnement	974 286 786	940 246 740
DGF communes (dotation forfaitaire)	406 123 527	381 381 216
DGF département	263 837 952	243 528 383
DGF EPCI	264 214 510	267 944 126
DSU (dotation solidarité urbaine)	18 121 576	18 857 556
DNP (dotation nationale de péréquation)	1 002 586	1 187 621
Fonds de solidarité région IDF	13 382 383	13 814 048

Dans les Hauts-de-Seine, cette orientation de la loi de finances 2014 s'est traduite par une baisse des dotations de fonctionnement, de 6,09 % pour les communes et de 7,70 % pour le conseil départemental.

Les collectivités locales des Hauts-de-Seine sont par ailleurs majoritairement des contributrices nettes dans les dispositifs de péréquation "horizontale" dans le cadre du FSRIF (fonds de solidarité de la Région Ile-de-France), du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales), des fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), et des droits de mutation à titre onéreux.

Toutefois, onze communes des Hauts-de-Seine faisant face à des difficultés spécifiques voient le montant de la péréquation verticale augmenter de 4,81% entre 2013 et 2014. Huit d'entre elles sont aussi bénéficiaires de la péréquation horizontale (une seule cumule FPIC et FSRIF - le total des attributions du FSRIF augmentent de 3,23% entre 2013 et 2014).

15 collectivités se sont inscrites dans le dispositif du fonds de soutien dont l'objectif est de venir en aide aux collec-

tivités ayant contracter des emprunts à risques. Ce fonds qui s'élève nationalement à 1,5 milliard€ (sur 15 ans) devrait être doublé.

3.2. Conseil aux collectivités

L'année 2014 a été particulièrement active en matière de conseils aux collectivités en raison notamment de la phase d'installation des conseils municipaux et communautaires qui a suivi les élections municipales, mais également lors des élections professionnelles du 4 décembre 2014 qui ont suscité de nombreuses questions des services ressources humaines des collectivités territoriales.

3.3 Contrôle de légalité

47 220 actes ont été transmis en 2014, contre 54 631 en 2013. Près de 800 d'entre eux ont fait l'objet d'une intervention en 2014. Ce chiffre est stable par rapport à 2013. Ces interventions ont elles-mêmes donné lieu à 42 recours gracieux, contre 37 en 2013.

L'ÉTAT AU SERVICE DES TERRITOIRES

3.4 Vie démocratique

Les services de l'État ont assuré le bon déroulement de deux élections politiques en 2014 :

- élections municipales et communautaires les 23 et 30 mars
- élections européennes le 25 mai.



3.5 Métropole du Grand Paris

Dans le cadre de la loi MAPTAM, le Préfet des Hauts-de-Seine a organisé les 22 et 23 octobre 2014, avec le Préfet chargé de mission auprès du Préfet de Région, deux réunions de présentation des grandes lignes de la réforme, dans le nord et dans le sud du département, avec les

maires concernés. Ces réunions plénières ont été accompagnées de nombreux échanges avec les élus pour préparer la création de la Métropole et aborder la question des futurs périmètres des territoires.

IV - L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

4.1 Le Grand Paris du logement et des transports

Dans le cadre de la construction du Grand Paris, les services de l'État se sont tout particulièrement impliqués sur la mobilisation du foncier public, la négociation des objectifs de construction de logements et les projets des gares du Grand Paris Express.



4.1.1 la production de logements

Mobilisation du foncier public

En application de la loi du 18 janvier 2013, l'État a poursuivi les échanges visant à céder une partie de son patrimoine foncier afin d'y construire des logements. Dix terrains de l'État et quatre terrains appartenant à des établissements publics ferroviaires ont ainsi fait l'objet de comités techniques réguliers. De nombreux échanges avec les collectivités, les opérateurs et les porteurs de projets ont par ailleurs permis d'apporter des conseils pour l'élaboration des programmes portés par les différentes collectivités. Deux cessions devraient aboutir d'ici fin 2015.

Territorialisation de l'offre de logement (TOL)

Afin d'atteindre l'objectif de la TOL fixé par le Préfet de Région à 11 600 logements par an pour le département des Hauts-de-Seine, l'État intervient en amont dans le cadre de la négociation des programmes locaux de l'habitat (PLH), des porter-à-connaissance et des avis sur les plans locaux d'urbanisme (PLU), outils de stratégie foncière.

Dans ce cadre, le nombre d'autorisations d'urbanisme délivrées en 2014 s'élève à 9 375, soit 80 % de l'objectif annuel fixé.

Plan de mobilisation pour l'aménagement et le logement

Annoncé par le Premier Ministre lors du comité interministériel du 13 avril 2014, le plan de mobilisation pour l'aménagement et le logement en Île-de-France a pour objectif de relancer rapidement et massivement la construction de logements, de favoriser la croissance et l'emploi et de lutter contre les inégalités territoriales en offrant de nouvelles perspectives de développement aux communes.

Les services de l'État ont contribué à l'identification de sites susceptibles de permettre la construction de logements dans le département. Une première liste de sites prioritaires a été présentée en octobre 2014, parmi lesquels figure Gennevilliers, qui a été retenue au niveau régional. Un dispositif de suivi des projets sur ce territoire a été mis en place.

4.1.2. Les transports au sein du Grand Paris : Grand Paris Express et EOLE

Les services de l'État assurent la coordination de l'ensemble des procédures liées à la construction du Grand Paris Express (lignes 15 et 18). Cinq gares de la ligne 15 Sud seront situées dans les Hauts-de-Seine. L'arrêté de déclaration d'utilité publique de ce tronçon a été signé en décembre 2014, après enquête publique. Elle entraîne la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes concernées.

Le projet est désormais soumis au dépôt des permis de construire et à l'autorisation au titre de la loi sur l'eau. Fin 2014, l'articulation de ces deux procédures a fait l'objet de nombreuses réunions de préparation pour s'assurer de leur bonne conduite en 2015.

La protection de la ressource en eau sera un enjeu important pour la réalisation du "Grand Paris Express". Les services de l'État ont travaillé dès 2014 avec la Société du Grand Paris afin que cet enjeu soit pleinement pris en compte.

La gare EOLE du CNIT à La Défense (RER E) a fait l'objet de nombreuses réunions de pré-instruction pour assurer la sécurité juridique du projet. Le permis de construire a été déposé en août 2014.

4.2. La Défense -Seine Arche

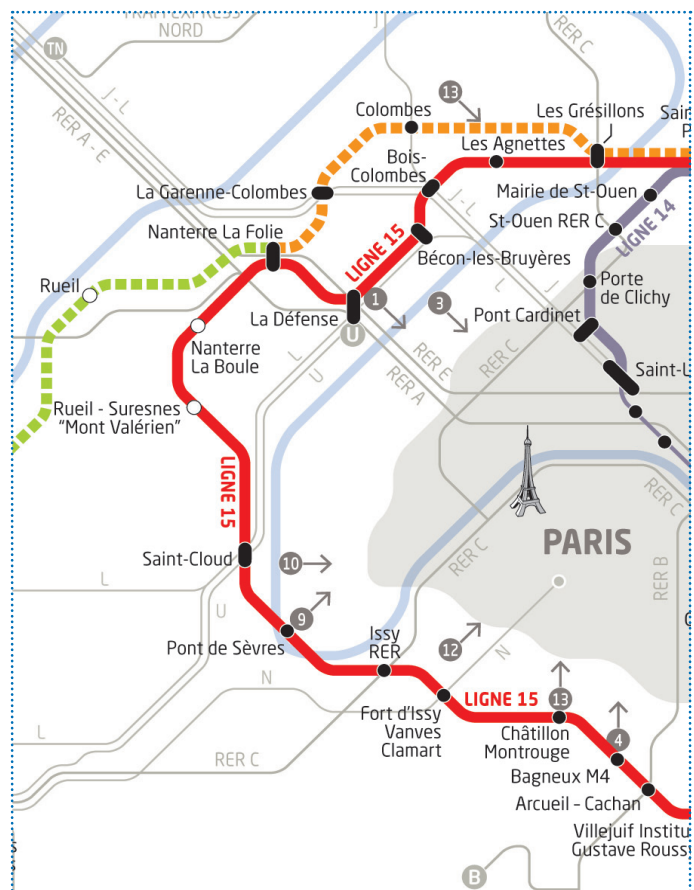
Dans le périmètre des opérations d'intérêt national (OIN) de La Défense et de Seine-Arche, les autorisations d'urbanisme sont délivrées au nom de l'État et ses services sont chargés de l'instruction. Au total, 119 dossiers ont été instruits en 2014 sur le périmètre, dont 31 permis de construire. On peut citer parmi eux certains dossiers emblématiques tels les tours Esplanade et D2, ou la rénovation de la Grand Arche de La Défense.

4.3 Urbanisme, aménagement et construction durable

Le rythme d'élaboration, de révision et de modification de plans locaux d'urbanisme s'est fortement accéléré en 2014 en raison de l'annonce de la mise en place dès 2016 de la métropole du Grand Paris. Cela s'est traduit par une forte augmentation de la production de porter-à-connaissance (9 contre 2 en 2013).

Dix modifications de PLU ont fait l'objet d'observations.

Par ailleurs, piloté par les services de l'État, le réseau Planification, Aménagement et Bâtiment Durable (PABD)



L'ÉTAT AU SERVICE DES TERRITOIRES

a été créé en 2013 afin d'accompagner les collectivités dans leurs démarches de planification, de rénovation énergétique, d'accessibilité ou d'aménagement et de partager les bonnes pratiques. Une réunion du réseau a été organisée le 8 décembre 2014.

L'extranet est mis à jour régulièrement. Y sont disponibles les actualités réglementaires, les démarches exemplaires, les appels à projets et événements auxquels les collectivités peuvent participer. Une newsletter est diffusée périodiquement aux membres.

4.4. Enquêtes publiques et actions foncières

La majeure partie des dossiers traités concerne des enquêtes publiques en vue d'une expropriation pour la réalisation de projets d'aménagement et de transports (dont Grand Paris Express ligne 15 Sud, prolongement tramway T1, Éole, Massy-Valenton Ouest, ligne n°4 de métro) mais aussi des opérations concernant l'habitat insalubre (Résorption de l'habitat insalubre, opération de restauration immobilière)

Dix enquêtes ont été lancées en 2014.

4.5 Territorialisation de la transition énergétique

2014 a vu aboutir la deuxième vague de labellisation « ÉcoQuartier » de projets d'aménagement exemplaires. Les services de l'État ont accompagné les quatre candidatures du département. Parallèlement, ils ont préparé et lancé la troisième vague de labellisation. Cela a permis d'identifier huit nouvelles communes intéressées. Au terme de la procédure, le quartier Hoche, à Nanterre, a obtenu le label écoquartier et la commune de Clichy-la-Garenne, le diplôme « engagé dans la labellisation ».

Afin de promouvoir la transition énergétique dans le département, l'État a par ailleurs poursuivi en 2014 l'étude coût-efficacité de la rénovation du bâti privé à Colombes. Cette expérimentation a permis de produire un outil d'aide à la décision relatif aux travaux de rénovation énergétique. Le principe et les conclusions ont vocation à être étendus à l'ensemble de l'Île-de-France dans le cadre d'un memento afin de donner les moyens aux collectivités de construire leur propre politique de rénovation énergétique des bâtiments.

En outre, les services de l'État ont accompagné les vingt collectivités concernées pour la réalisation de leur plan climat-énergie territorial dont l'objectif est de diminuer la consommation énergétique, augmenter la part des énergies renouvelables ou encore de diminuer les émissions de gaz à effet de serre sur le patrimoine des collectivités ou sur leur territoire. Un seul PCET a été reçu fin 2014, mais la plupart des collectivités ont désormais engagé une démarche en ce sens.

Enfin, en juin 2014, un atelier de la ville durable a réuni les collectivités afin de partager avec elles les développements urbains qui peuvent être mis en œuvre malgré la contrainte de l'existence d'un plan de prévention des risques inondation, à travers l'exemple de différents projets et réalisations.

4.6. Politique de prévention des risques et des nuisances

Les principales thématiques des actions menées dans le département en matière de contrôle des installations classées pour l'année 2014 sont :

- le contrôle des pressings suite à l'évolution de la réglementation sur l'utilisation du perchloréthylène,
- le contrôle des installations de traitement des véhicules hors d'usage en ciblant les sites non autorisés,
- le contrôle des produits chimiques.

191 inspections ont été réalisées en 2014, chiffre stable par rapport à 2013 (193). Ces inspections ont notamment donné lieu à 69 arrêtés portant mise en demeure de respecter la réglementation.

Par ailleurs, l'année 2014 a été marquée par la réglementation imposant à certaines installations de constituer des garanties financières permettant lors de la cessation d'activité et en cas de défaillance de l'exploitant de mettre en sécurité le site et de réaliser un premier diagnostic de pollution. 42 sites ont été concernés dans le département. 27 arrêtés préfectoraux imposant ces garanties financières ont été pris après passage en CODERST (comité départemental des risques sanitaires et technologiques).

Enfin, 58 diagnostics de sols ont été réalisés dans 165 établissements recevant du public (essentiellement enfants ou adolescents), lorsque ces établissements sont situés sur ou à proximité d'anciens sites industriels potentiellement pollués.

L'ÉTAT ACTEUR DE LA COHÉSION SOCIALE

I. RÉDUIRE LES INÉGALITÉS ENTRE TERRITOIRES : LA POLITIQUE DE LA VILLE



Bagneux : résidence "barre des Cuverons" avant réhabilitation



Bagneux : résidence "barre des Cuverons" après réhabilitation

L'année 2014 a été marquée par la dernière programmation des Contrats Urbains de Cohésion Sociale auxquels succèdent en 2015 les contrats de ville et par la refonte de la géographie prioritaire. De nouveaux périmètres ont ainsi été définis, à partir de propositions du CGET, et en partenariat avec les communes, avec comme critère unique la concentration des habitants à bas revenu.

À compter de 2015, ce sont désormais 21 quartiers prioritaires (QPV) répartis sur 9 communes et dans lesquels vivent 109 050 alto séquanais qui bénéficieront d'un accompagnement renforcé de l'État.

Les délégués du préfet, au nombre de 7 sur le département, mettent en œuvre les dispositifs de la politique de la ville et accompagnent les communes et les porteurs de projet sur la déclinaison territoriale des priorités nationales et de la réforme en cours : instruction des demandes de subvention, diagnostics, mobilisation des services de l'État, etc.

Sous l'autorité du sous-préfet ville et de son équipe, et avec l'appui de l'ensemble des services de l'État, ils accompagnent les territoires sur la rédaction des futurs contrats de ville qui traiteront aussi bien des problématiques sociales que des problématiques urbaines.

En gestion, les efforts engagés ces dernières années se sont poursuivis. En 2014, plus de 5,8 M€ ont été attribués par l'Agence nationale de la cohésion sociale (ACSé) au bénéfice des quartiers prioritaires. Au total, 584 actions ont été soutenues au bénéfice de 196 porteurs de projets dans 17 communes ainsi que 80 postes d'adultes relais assurant des missions de médiation sociale.

Au 30 avril 2014, 100% des crédits attribués aux associations étaient engagés, et plus de 86% étaient mandatés.

Chiffres clés 2014

- Dotation globale crédits ACSé : 7,2 M€, soit plus de 67 M€ sur la période des CUCS (2007 – 2014),
- Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) : 2,3 M€,
- Réussite éducative (RE) : 2,9 M€,
- Ville-Vie-Vacances : 271 000 €,
- 196 structures financées,
- 584 actions soutenues,
- 80 postes d'adultes relais financés,
- 1,3M€ pour la dotation du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

L'ÉTAT ACTEUR DE LA COHÉSION SOCIALE

II. FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT ET AMÉLIORER LE BÂTI

2.1 Mettre à l'abri, héberger et loger les plus démunis

Chiffres clés 2014

- 972 relogements au titre du DALO,
- 44,8 M€ dédiés à l'hébergement
- 42 503 logements sociaux au titre du contingent de l'État
- 16 090 places d'hébergement
- 6672 demandes d'hébergement reçues par le SIAO 92

2.1.1 Le plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées des Hauts-de-Seine (PDALPD) pour la période 2014-2018

Le plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées pour la période 2014-2018 a été approuvé par arrêté conjoint du préfet et du président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine le 6 mai 2014.

Les axes retenus visent à :

- améliorer et développer l'offre de logements adaptés avec une attention particulière portée à l'offre de logement de transition et d'hébergement,
- organiser l'accompagnement lorsqu'il est nécessaire, en coordonnant les actions des dispositifs de l'État et ceux du Conseil départemental,
- formaliser les procédures de repérage des publics et d'attribution des logements,
- renforcer la prévention des expulsions locatives, dans le cadre de la Charte de prévention,
- poursuivre et amplifier la lutte contre l'habitat indigne.

Un comité responsable s'est réuni en décembre et a permis de fixer des perspectives de travail à moyen terme :

- réviser la charte de prévention des expulsions locatives suite à la loi ALUR
- affiner la définition du cadre et des méthodes de labellisation des ménages prioritaires du PDALPD
- préparer le schéma de la domiciliation, le diagnostic territorial partagé à 360°, et le diagnostic en vue de l'élaboration du Schéma Régional de l'Hébergement et de l'Habitat (SRHH)
- évaluer régulièrement le PDALPD.

La déclinaison opérationnelle du PDALPD s'inscrit dans le cadre d'un accord collectif départemental (ACD) qui définit un engagement annuel quantifié d'attributions de logements, décliné par bailleur et par commune, ainsi que

les moyens d'accompagnement. Le projet d'accord collectif pour la période 2015-2017 a été présenté au comité responsable en décembre et sera signé après consultation des maires du département. Il s'agit principalement de prendre en compte le relogement des ménages DALO, et de mobiliser l'ensemble des réservataires au profit des ménages les plus défavorisés.

2.1.2 Le relogement des publics prioritaires

Le contingent État a été actualisé et s'élève désormais à 42 503 logements, hors le contingent des fonctionnaires.

Une nouvelle convention a été proposée aux 32 communes délégataires du contingent prioritaire de l'État. Cette délégation permet de mieux organiser les équilibres locaux de peuplement en confiant aux villes la maîtrise des attributions, à l'exception du DALO. En contrepartie les villes s'engagent à utiliser l'application SYPLO qui dématérialise les flux d'informations nécessaires au processus d'attribution et facilite l'accès aux informations (ménages prioritaires, logements vacants, lien direct avec les bailleurs sociaux, etc.)

29 des 32 communes bénéficiant d'une délégation du contingent État ont signé la nouvelle convention.

Des formations à l'utilisation de l'application SYPLO, en direction des personnels communaux et des bailleurs, ont débuté en 2014 et sont poursuivies en 2015.

La commission de médiation (COMED) a étudié 5913 dossiers DALO et 1190 dossiers DAHO. 1306 dossiers ont été reconnus prioritaires et urgents pour un logement (DALO) et 972 relogements ont été réalisés.

Les décisions DALO ont représenté 8% des attributions de logements sociaux dans le département. Au 31 décembre 2014, et en cumul depuis 2008, le taux de relogement des ménages DALO a atteint 55%. Le nombre de ménages à reloger reste cependant important (3034) et nécessite la mobilisation de tous.

Concernant le DAHO, seuls 112 dossiers ont trouvé une solution positive d'hébergement, l'insuffisance des vacances ne permettant pas de répondre à la demande.

2.1.3 La prévention des expulsions locatives

La commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX), coprésidé par le Préfet des Hauts-de-Seine et le Président du Conseil Départemental a enregistré 65 dossiers en 2014 (78 en 2013) au sein de ses deux commissions territoriales, implantées à Nanterre et Antony.

Cette commission a pour objectif d'optimiser les dispositifs de prévention des expulsions en coordonnant l'action des différents partenaires concernés et plus particulièrement en s'attachant à trouver une solution aux dossiers identifiés comme les plus complexes et pour lesquels l'action d'un seul partenaire n'est pas suffisante.

La Charte de prévention des expulsions locatives a été présentée au Comité des responsables du PDALPD le 19 décembre 2014 et définitivement signée en janvier 2015.

La finalité recherchée est le renforcement des actions pouvant prévenir la procédure contentieuse. Elle précise le rôle de chaque partenaire au travers de « fiches actions » qui traduisent les engagements des différents partenaires dans la chaîne de prévention.

2.1.4 L'hébergement d'urgence et l'insertion

En application du Plan de lutte contre la pauvreté, le dispositif hivernal a été sensiblement modifié. Il ne s'agit plus désormais de répondre uniquement aux baisses de températures mais de s'inscrire dans un dispositif plus adapté aux demandes d'hébergement.

Le dispositif départemental du logement adapté compte 8 284 places réparties entre 11 pensions de famille et 82 résidences sociales, Foyers de Jeunes Travailleurs ou Foyers de Travailleurs Migrant.

Trois résidences sociales (hébergement pour une durée maximum de 2 ans) ont ouvert leurs portes en 2014, soit 150 places supplémentaires. L'objectif cible d'agrément de 322 places en pensions de famille et les résidences d'accueils a été dépassé et 453 places sont agréées à la fin 2014.

Par ailleurs, le service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO), porte d'entrée du dispositif d'hébergement s'est installé sur une plateforme unique, à Nanterre. 3 038 ménages ont été mis à l'abri par le 115, correspondant à 775 774 nuitées, dont 88% en hôtel. 32% des ménages hébergés dans le dispositif d'hébergement d'urgence sont

considérés comme primo-arrivants et ont sollicité pour la première fois le 115 en 2014.

2.2 Construire et rénover des logements pour tous

Chiffres clés 2014

- 3342 logements sociaux agréés hors ANRU,
- 882 logements subventionnés dans le parc privé
- 26 M€ de subventions ANRU engagée

2.2.1 Le premier programme de rénovation urbaine

Sur le premier programme national de rénovation urbaine (PNRU 1), 11 conventions de rénovation urbaine ont été signées dans les Hauts-de-Seine depuis 2004. 14 quartiers sont concernés par ces projets pour un montant total de subvention de l'ANRU de 374M€.

En 2014, 26 M€ ont été engagés au titre de la rénovation urbaine pour financer notamment la construction de 377 logements sociaux, la réhabilitation de 170 logements et la résidentialisation de 517 logements.

Au total, 90 % des subventions programmées sur la période 2004-2015 ont été engagé au 31 décembre 2014, mais l'année a surtout été marquée par une accélération sensible du nombre de dossiers soldés, puisqu'avec 76 soldes réalisés sur la seule année 2014, le nombre de dossiers soldés en 2014 est égal au nombre de soldes cumulés sur les années 2011 à 2013.

2.2.2 Le nouveau programme de rénovation urbaine (NPNRU)

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014 a notamment annoncé la mise en place d'un second programme national de rénovation urbaine.

Ce nouveau programme concentre l'effort sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville qui présentent les dysfonctionnements urbains les plus graves. Ce sont ainsi 5 milliards d'euros de l'ANRU, avec le concours d'Action Logement, qui vont permettre de transformer en profondeur les conditions de vie des habitants de ces quartiers. L'ANRU interviendra prioritairement dans 200 quartiers d'intérêt national où vivent 2 millions d'habitants et qui

L'ÉTAT ACTEUR DE LA COHÉSION SOCIALE

bénéficieront de plus de 80 % des crédits dédiés. Parmi ces 200 quartiers, 6 sites des Hauts-de-Seine ont été retenus.

Par ailleurs, des quartiers seront retenus comme pouvant faire partie des projets d'intérêt régional mais la liste définitive est en cours de finalisation (PRIR).

2.2.3 Les actions de la délégation locale de l'Anah

Dans la continuité de l'action menée en 2013 avec la mise en place du plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH), l'accent est mis sur la lutte contre la précarité énergétique.

En 2014, 4,2 M€ de subventions Anah ont été engagés, dont :

- 3 674 243 € pour les aides aux travaux,
- 516 208 € pour de l'ingénierie.

Ces subventions ont contribué à l'amélioration de 882 logements.

2.2.4 La lutte contre l'habitat indigne

Le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne a pour mission de fixer les priorités, de coordonner les actions et d'impulser un suivi opérationnel des immeubles identifiés.



Deux demi-journées thématiques d'informations pour les collectivités territoriales sur les locaux impropres à l'habitation et les impacts de la loi dans la lutte contre l'habitat indigne ont été organisées.

Les rencontres bilatérales avec les communes ont été poursuivies afin d'échanger sur les problématiques locales en matière de lutte contre l'habitat indigne.

L'année 2014 a enfin été marquée par l'annonce des résultats de l'appel à projet régional pour la mise en œuvre

d'une stratégie urbaine de lutte contre l'habitat indigne : deux communes ont été retenues dans les Hauts-de-Seine. Une contractualisation autour d'une stratégie partagée sur un projet de territoire ou de quartier sera proposée par les partenaires courant 2015.

2.2.5 Le financement du logement social (hors ANRU)

L'année 2014 a confirmé le rythme d'agrément impulsé en 2013. 3342 logements sociaux ont ainsi été agréés dans les Hauts-de-Seine.

La part des logements très sociaux PLAI s'est maintenue à 25 % de la production. Par ailleurs, l'effort de production sur les communes disposant de moins de 25 % de logements sociaux se poursuit puisque 61 % des agréments sont au bénéfice d'opérations situées sur ces territoires.

2.2.6 Le suivi des organismes HLM

Les procédures de contrôle de l'application des conventions APL sur le département se sont mises en place cette année sur le département. De manière aléatoire, 1668 logements sociaux ont fait l'objet d'un contrôle cette année, notamment sur les montants des loyers.

2.2.7 L'article 55 de la loi SRU : bilan triennal 2011-2013 et perspectives 2014-2016

L'année 2014 a permis de dresser un bilan de la production de logements sociaux pour la période 2011-2013 dans les communes soumises aux obligations de la loi SRU. 14 communes s'étaient vues fixer un objectif de production, soit au total 2 218 logements à construire ou à agréer. Le bilan départemental s'établit à 4 065 logements, soit 183% de l'objectif global.

Par ailleurs, La loi du 18 janvier 2013 a réformé les dispositions de l'article 55 de la loi SRU de 2000 en renforçant les obligations de production de logement social des collectivités. Le nouveau seuil de référence est ainsi porté à 25 % de logements locatifs sociaux (LLS). Par ailleurs la loi a introduit un objectif plus qualitatif avec l'obligation de réaliser au moins 30 % de PLAI et au plus 30 % de PLS.

De nouveaux objectifs triennaux dits « de rattrapage » ont donc été fixés pour la période 2014-2016 aux 22 communes situées sous le seuil de 25 % de logements sociaux. Dans les Hauts-de-Seine, ces obligations de rattrapage s'élèvent à 6850 logements.

III. DÉVELOPPER L'OFFRE ÉDUCATIVE

Chiffres clés 2014

Établissements scolaires :

- 663 écoles du premier degré
- 133 collèges
- 81 lycées dont 22 lycées professionnels
- 3 établissements régionaux d'enseignement adapté
- 299 577 élèves (297 296 en 2013)
- 22 128 personnels

Diplômes délivrés :

- 11 015 brevets des collèges
- 14 138 baccalauréats

En 2014, le suivi et le repérage des élèves absentéistes s'est accentué, conformément aux directives ministérielles, avec notamment la mise en place de signalements gradués :

- **le signalement de niveau 1**, après quatre demi-journées d'absence, entraîne l'envoi d'un courrier aux familles
- **un signalement de niveau 2** est réalisé lorsque les absences se poursuivent. Une « information préoccupante » du chef d'établissement peut être envoyée à l'aide sociale à l'enfance et les familles sont convoquées à la direction départementale. Toutes les communes reçoivent le nom de leurs élèves signalés.
- **la poursuite des absences entraîne, à un troisième stade** le signalement au procureur de la République pour les élèves de moins de 16 ans.



© Claude Essertel Maxppp

La prise en charge des élèves exclus via les classes relais, qui s'adressent aux élèves du second degré en rejet de l'institution scolaire et des apprentissages, vient également renforcer les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire.

Les actions éducatives orientées vers la mémoire et la citoyenneté ont également été renforcées, notamment dans le cadre des commémorations de la première et de la seconde guerre mondiale. En 2014, le rallye citoyen organisé avec la délégation militaire départementale a rassemblé plus de 300 jeunes.

IV. MENER DES ACTIONS EN FAVEUR DES PUBLICS SPÉCIFIQUES

4.1 Protéger les personnes vulnérables

Les services de l'État ont contribué à hauteur de 9,7 M€ à des actions au bénéfice des personnes vulnérables (personnes âgées, handicapées, majeurs sous mesures de protection, mineurs), à travers le financement d'établissements spécialisés, la participation au fonctionnement de la MDPH ou la prise en charge des mesures de protection. Concernant la protection des majeurs, la liste des mandataires habilités dans le département a fait l'objet d'une actualisation pour porter à 75 le nombre d'opérateurs contre 59 précédemment.

4.2 Promouvoir les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes

Conduite par la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité, cette politique interministérielle s'est déclinée selon deux axes majeurs en 2014.

La lutte contre les violences faites aux femmes : le soutien aux quatre associations du dispositif « femmes victimes de violences », service d'accueil et d'écoute spécialisés, et à la mission du référent départemental « violence au sein du couple » s'est poursuivi cette année.

Le partenariat avec tous les services de l'État, a également été renforcé à travers :

L'ÉTAT ACTEUR DE LA COHÉSION SOCIALE

- le suivi des ordonnances de protection, le soutien à la permanence juridique « affaires familiales » et la formation des intervenants des espaces de rencontre parents-enfants avec le pôle famille du tribunal de grande instance de Nanterre,
- le relogement, par le biais du protocole avec le SIAO 92 garantissant l'accès direct aux hébergements spécialisés pour les femmes victimes de violences et personnes en danger de prostitution,
- la formation de policiers aux spécificités des violences conjugales
- le soutien aux actions de prévention et d'éducation, avec l'Éducation Nationale

L'égalité professionnelle et sociale : dans le cadre du comité départemental pour l'égalité professionnelle, copiloté avec l'unité territoriale de la DIRECCTE pour la promotion de l'entrepreneuriat et l'accès aux responsabilités des femmes, des actions de sensibilisation et d'information des partenaires sociaux ont été réalisées, notamment lors des 4^{ème} rencontres intersyndicales qui se sont déroulées au mois d'octobre 2014 à Gennevilliers. Ces rencontres ont permis de partager des outils d'analyse et des expériences de négociation d'accords d'entreprise.

En 2014, 219 000 € ont été consacrés à cette politique, pour les actions menées dans les Hauts-de-Seine, hors crédits politique de la ville et de droit commun.

Par ailleurs, la DIRECCTE veille au respect de l'obligation, faite aux entreprises de plus de 50 salariés, de négocier un accord ou d'élaborer un plan d'actions visant à réduire les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes. Sur les 281 accords ou plans d'actions déposés en 2014, 80 n'étaient pas conformes aux obligations légales. Des régularisations ont été opérées suite à l'intervention de l'Inspection du Travail. Six mises en demeure ont toutefois été prononcées avec, pour deux d'entre elles, en l'absence de régularisation, des pénalités pouvant atteindre 1% de la masse salariale.

4.3 Lutte contre les discriminations et intégration des personnes étrangères

Le plan départemental d'intégration des personnes immigrées (PDI) comporte 20 fiches actions orientées vers l'apprentissage de la langue française, l'accès à l'emploi et la scolarisation des jeunes de 16 à 18 ans.

Conformément aux directives ministérielles, l'appel à projets est progressivement réorienté vers des publics cibles : les primo-arrivants, les personnes âgées et les

femmes immigrées. Trois axes ont par ailleurs été privilégiés : l'intégration linguistique, sociale et culturelle, et professionnelle.

57 projets ont été soutenus en 2014, pour un montant global de 551 262 €.

4.4. La politique en faveur de la jeunesse

Les actions en faveur de l'autonomie et de l'initiative des jeunes ont été renforcées notamment dans le cadre de la mobilité internationale avec l'accompagnement et l'appui aux projets de mobilité européenne (12 projets en 2014), l'information jeunesse et la promotion des métiers de l'animation.

Par ailleurs, 10 juniors associations ont été habilitées, 17 projets ont été soutenus dans le cadre de l'appel à projet « jeunesse et citoyenneté ». Concernant le service civique, 259 jeunes ont été recrutés et 23 nouvelles structures d'accueil ont été agréées.

Dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs, entrée en vigueur à la rentrée scolaire 2014, 20 projets éducatifs de territoire (PEDT) ont été validés en concertation avec les communes concernées. Des actions de formations ont également été conduites auprès des directeurs d'accueils de loisirs et des directeurs d'écoles pour faciliter le partenariat et l'articulation entre les temps scolaires et périscolaires.

4.5 Le développement du sport pour le plus grand nombre

L'accès des publics les plus éloignés de la pratique sportive régulière demeure l'une des grandes priorités. Il a été soutenu à hauteur de 2 M€, via le centre national de développement du sport (CNDS) principalement pour des actions en faveur des femmes, des personnes handicapées et des habitants des quartiers de la politique de la ville.

La promotion des métiers du sport à également fait l'objet d'une attention particulière, avec la création de 12 postes d'éducateurs sportifs financés par le CNDS, 160 emplois d'avenir et 524 CAE créés ou renouvelés dans les métiers du sport et de l'animation et 23 ETP ont été mis à la disposition de 70 structures dans le cadre de la mutualisation des emplois d'éducateurs qualifiés, soit 40 000 heures dispensées dont 800 heures d'intervention à la maison d'arrêt des Hauts-de-Seine.

V. PROMOUVOIR L'ACCÈS À LA CULTURE

La politique de conservation régionale des monuments historiques

La politique de conservation régionale des monuments historiques vise la protection, la restauration et la requalification d'édifices majeurs. Deux protections au titre des monuments historiques ont ainsi été notifiées en 2014 : la villa Hennebique à Bourg-la-Reine et la maison Paul Nelson à Sceaux. S'agissant des travaux, les opérations les plus importantes ont concerné des travaux de restauration de trois églises (Clamart, Levallois-Perret et Montrouge).

La création et la diffusion de spectacles vivants

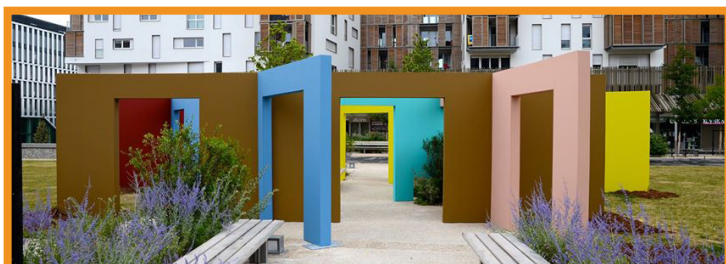
La direction régionale de l'action culturelle (DRAC) soutient, comme l'an dernier, la création et la diffusion de spectacles vivants et subventionne, à ce titre :

- deux Centres Dramatiques Nationaux (CDN) : le théâtre Nanterre-Amandiers et le théâtre de Gennevilliers,
- deux scènes nationales (Malakoff et Sceaux),
- Une scène conventionnée à Clamart, le théâtre Jean Arp, première scène en Île-de-France dédiée à l'art de la marionnette,
- Le pôle national des arts du cirque en Île-de-France qui poursuit le développement du cirque contemporain de création sous chapiteau.

Le territoire des Hauts-de-Seine compte également deux scènes conventionnées pour la danse parmi les plus importantes de la région (théâtre de Vanves et Jean Villard à Suresnes) et une scène conventionnée pour la musique (Maison de la Musique de Nanterre) qui participent au rayonnement départemental.

L'audiovisuel

Concernant l'audiovisuel, le département compte 33 communes équipées avec 40 enseignes et 98 écrans de



Chiffres clés 2014

- 159 monuments historiques protégés, dont 41 classés et 118 inscrits.
- 5 ZPPAUP : Gennevilliers, Marnes-la-coquette, Suresnes, Clamart et Sceaux.
- 2 Périmètres de protection modifiée (PPM) : Chatillon et Antony.
- 1 aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) à Suresnes.
- 4 258 avis rendu par le STAP.
- 16 musées de France dans le département :
 - 2 musées nationaux : Sèvres et Rueil-Malmaison,
 - 13 musées territoriaux, dont 2 départementaux : Boulogne-Billancourt (4), Colombes, Courbevoie, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Rueil-Malmaison, Sceaux, Saint-Cloud, Suresnes
 - 1 association (fondation) à Clamart.
- 12,2 M€ consacré à la culture par la Direction régionale des affaires culturelles.

cinéma actifs. L'activité culturelle liée aux 23 salles classées art et essais est notamment portée par les dispositifs nationaux (école au cinéma, collège au cinéma, lycéens et apprentis au cinéma).

Les arts plastiques

En matière d'arts plastiques, l'art contemporain se développe autour de trois principaux lieux de production, de diffusion et de résidences d'artistes soutenus par la DRAC :

- la Galerie municipale Édouard Manet, à Gennevilliers, qui présente, dans le cadre d'expositions personnelles, des artistes émergents ou reconnus de la jeune scène française,
- la Terrasse, nouvel espace municipal d'art à Nanterre, qui succède à la Villa des Tourelles désormais fermé et qui s'efforce de créer des intersections entre l'art, la recherche universitaire, le monde du travail et la vie quotidienne,
- la maison des Arts de Malakoff.

Culture et actions culturelles

Des partenariats ont également été poursuivis, notamment avec la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris (DISPP) dans le cadre d'interventions à la maison d'arrêt de Nanterre, et plus particulièrement dans le quartier mineur, ou encore avec la politique de la ville dans le cadre d'un appel à projets « culture et lien social ».

Oeuvre de Krijn de Koning sur le toit-pelouse de l'espace d'Art "La Terrasse" à Nanterre

L'ÉTAT AU SERVICE DES CITOYENS

I. LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

1.1 La lutte contre la délinquance

L'action des services de police dans le département s'est plus particulièrement orientée, conformément aux directives ministérielles, vers :

- la lutte contre les vols liés à l'automobile et aux deux roues, avec l'adoption d'un plan départemental,
- la lutte contre les violences aux personnes,
- la lutte contre le trafic de stupéfiants,
- la saisie des avoirs criminels.

Par ailleurs, les services de police ont été fortement mobilisés dans le cadre du plan de lutte contre les cambriolages et des actions spécifiques ont été conduites visant :

- le renforcement des effectifs sur la voie publique,
- l'amélioration du traitement judiciaire tout au long de la chaîne procédurale,
- la poursuite du travail d'identification des filières de recel ayant déjà permis l'interpellation de plusieurs individus.

Ainsi, en 2014, des évolutions plus favorables ont été relevées, comme la forte décélération de la hausse des cambriolages des habitations principales, qui représentent les $\frac{3}{4}$ du nombre total de cambriolages.

Un nouveau plan départemental de prévention de la délinquance (PDPD), déclinaison territoriale de la stratégie nationale a également été adopté. Il répond à la volonté de structurer les interventions des différents partenaires en se dotant de priorités claires et se concrétise par la mise en œuvre de trois programmes d'actions :

- un programme d'actions à l'intention des jeunes (12/26 ans) pour éviter le basculement et l'enracinement dans la délinquance et prévenir la récidive,
- un programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes,
- un programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique.

1.2 La zone de sécurité prioritaire de la Boucle Nord

La zone de sécurité prioritaire de la Boucle Nord a été mise en place en janvier 2013. Elle s'étend sur quatre quartiers implantés sur les trois communes d'Asnières-sur-Seine, de Gennevilliers et de Colombes.

Afin de lutter contre les phénomènes de délinquance, plusieurs actions sont mises en œuvre :

- le déploiement des renforts policiers disponibles sur les secteurs les plus sensibles,
- le renforcement des mesures de transactions douanières en parallèle des enquêtes judiciaires sur les réseaux de trafics de stupéfiants,
- l'organisation d'opération de contrôles conjoints (police et douane).

Par ailleurs, ces actions sont menées en parallèle de la rénovation urbaine qui concourt à une modification de la physionomie de ces quartiers.

1.3 La lutte contre la fraude

La lutte contre la fraude constitue toujours une priorité pour l'État. Si le nombre d'opérations programmées est en légère baisse au sein du comité départemental de lutte contre la fraude (CODAF), les montants de fraudes détectées (23 M€) et recouvrés (2,8 M€) sont en augmentation.

Les secteurs de la restauration et du BTP demeurent privilégiés cette année encore, mais de nombreux contrôles ont également été réalisés dans le domaine des services et des commerces (écoles de conduite, transport, garages, etc.).

1.4 Planification et gestion de crise

En 2014, la préfecture a organisé 10 exercices qui ont permis de tester :

- le plan de mise en sécurité de La Défense (PMSD) par la simulation d'un passage d'un nuage toxique,
- la coordination de l'ensemble des services de secours face à un accident de la route dans le tunnel duplex de la A86,
- le plan particulier d'intervention du dépôt pétrolier CCMP de Nanterre afin de valider la nouvelle stratégie de protection des populations,
- près de 90% des Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) des établissements scolaires du département avec une simulation d'accident de transport de matière dangereuse.



Le travail de planification dans le cadre du dispositif ORSEC ou de la



Défense Civile s'est poursuivi. Le Plan de Mise en Sécurité de La Défense (PMSD) a été révisé suite au retour d'expérience de l'exercice et le Plan Particulier d'Intervention du dépôt pétrolier CCMP de Nanterre a été refondu. Enfin les plans particuliers de protection et les plans de protection externe, qui viennent sécuriser les sites sensibles du

département, continuent d'être réalisés. La cartographie des sites liée au nouveau plan national Vigipirate a également été élaborée.

Par ailleurs, le club PCS (plan communal de sauvegarde) a permis la rencontre des référents communaux avec des représentants de l'agence régionale de santé, de la RATP ou encore de GrDF. Les problématiques de l'inondation ou encore d'EBOLA ont été abordées.

Le nombre de dossiers traités par la sous-commission départementale de sécurité incendie est demeuré stable en 2014, avec environ 1 200 dossiers. Huit études de sûreté et de sécurité publique ont été présentées pour avis de la sous-commission départementale pour la sécurité publique.

II. LA PROTECTION DU CITOYEN

2.1 La protection de la santé

En matière de santé, la délégation territoriale de l'agence régionale de santé (DT ARS 92) est chargée d'assurer la sécurité sanitaire et la qualité des prises en charge des alto séquanais.

Une offre de soins renforcée

Dans le cadre du Schéma Régional d'Organisation des Soins, trois axes ont été déclinés :

- l'aide à l'installation des professionnels de santé,
- la promotion des structures d'exercice collectif,
- l'appui à la coordination par les réseaux de santé.

Dans le cadre de l'aide à l'installation, une journée de découverte « professionnel de santé : exercer dans les Hauts-de-Seine » a été organisée avec l'appui des collectivités locales. Deux nouveaux projets de structures d'exercice collectif ont par ailleurs été instruits et deux nouveaux sites expérimentateurs des « nouveaux modes de rémunération » ont été retenus, ce qui porte à cinq le nombre de sites sur le département. Enfin, les travaux de reconfiguration de la dizaine de réseaux départementaux



en trois réseaux géographiques pluri-thématiques (Nord, Centre et Sud) se sont poursuivis.

En matière de prévention, trois contrats locaux de santé (CLS) de 2^{ème} génération ont été signés, et cinq sont en cours d'élaboration. Pour les communes situées en politique de la ville, les CLS ont vocations à constituer le volet santé des contrats de ville.

L'ÉTAT AU SERVICE DES CITOYENS

La protection de publics fragiles

La prise en charge des personnes âgées s'est notamment développée cette année avec :

- 4 nouveaux EHPAD (deux à La Garennes-Colombes, Clamart et Colombes),
- 20 places supplémentaires de services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) dites « renforcées », portées par le SAPA de Courbevoie,
- 2 unités d'hébergement renforcées en EHPAD (Asnières et La Garenne-Colombes),
- 4 nouveaux pôles d'activité de soins adaptés (Asnières, La Garenne-Colombes, Suresnes et Le Plessis-Robinson).

2.2 La protection du consommateur

Les services de l'État en charge de la protection des populations mettent en œuvre les politiques publiques relatives à la protection et la sécurité des consommateurs. Ses activités s'inscrivent dans le cadre de priorités nationales et régionales, ainsi que d'orientations départementales définies par le préfet. Les objectifs sont d'assurer, par la réalisation d'inspections et d'interventions au sein des entreprises :

- la sécurité des produits de grande consommation et prestations de service
- la loyauté des transactions commerciales,
- la protection économique des consommateurs,
- l'égalité d'accès à la commande publique,
- la santé et la protection animales.

En 2014, **4 400 interventions sur le terrain**, ont donné lieu à 271 mesures de police administrative, 1 386 avertissements et 217 procès-verbaux,

56 contrôles de la première mise sur le marché, ont été réalisés : 22 sociétés mettant en marché des produits alimentaires et 34 des produits industriels se sont vues rappeler leurs obligations de se conformer à la réglementation sur l'étiquetage des produits, les allégations nutritionnelles et de santé, la réalisation des autocontrôles ou la facturation.

Concernant les établissements manipulant des denrées animales, 12 dossiers de demande d'agrément ont été instruits (cuisines centrales, activités de découpe de viande, etc.) et 83 inspections ont été réalisées.

L'offre médico-sociale pour les personnes handicapées s'est traduite par l'ouverture de nouveaux établissements :

- 1 maison d'accueil spécialisée de 55 places pour adultes cérébrolésés (Villeneuve-la-Garenne),
- 1 foyer d'accueil médicalisé de 36 places pour adultes polyhandicapés et handicapés mentaux vieillissants (Boulogne-Billancourt),
- 1 institut médico-éducatif de 20 places pour enfants et adolescents autistes (Boulogne-Billancourt),
- 1 centre d'accueil de jour expérimental de 30 places pour jeunes autistes (Saint-Cloud).

Dans le but de préserver la sécurité des consommateurs, **46 alertes et signalements** ont été relayées et suivies dans le cadre de l'application des mesures de retrait de la vente ou de rappel des produits. **46 déclarations de suspicion de toxi-infection alimentaire collective (TIAC)** ont été traitées au cours de l'année, concernant des foyers de 2 à 54 malades.

Les services ont par ailleurs rendu **40 avis consultatifs sur plans pour des projets de restauration** à caractère public ou destinées à des personnes méritant une attention particulière (maisons de retraite, crèches) afin de présenter les prescriptions requises pour l'implantation, l'aménagement, l'équipement ou l'utilisation des locaux.

Outre les **20 établissements réglementés hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD)**, 6 établissements agréés de services d'aides et d'accompagnement à domicile des personnes âgées et handicapées ont également été contrôlés.



III . LA LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les services en charge de l'équipement et de l'aménagement du territoire animent et coordonnent les actions de l'État et de ses partenaires dans le domaine de la sécurité routière.

Les principales orientations concernent :

- les risques liés aux activités professionnelles
- les usagers vulnérables
- les jeunes,
- la consommation de psychotropes,
- la vitesse
- les distracteurs

Par ailleurs, en termes de prévention, des opérations de sensibilisation sont réalisées en milieu professionnel,



éducatif et par l'intermédiaire des communes.

2 793 accidents corporels ont eu lieu en 2014.

24 personnes sont décédées sur les routes du département : piétons, deux-roues motorisés, véhicules légers et cycliste. Le nombre de blessés s'est établi à 3 151 dont 286 hospitalisés, soit une augmentation de 22 % des hospitalisations.

L'insécurité routière concerne toujours les usagers les plus vulnérables. Les piétons et utilisateurs de deux-roues motorisés constituent la majeure partie des victimes de la route sur le département (respectivement 29 % et 46 % des victimes). Par ailleurs, 58 % des victimes sont dans la tranche d'âge 25-65 ans, et 25 % ont plus de 65 ans.

104 actions de sensibilisation à la sécurité routière ont été réalisées en 2014. Les actions en partenariat avec les polices municipales ont été poursuivies, notamment dans le cadre de la quinzaine régionale dédiée à la sécurité routière (du 1er au 15 juin), de la semaine européenne de la mobilité (du 16 au 22 septembre) et durant la semaine bleue, à destination des personnes âgées (du 13 au 19 octobre).

IV . L'AMÉLIORATION DU SERVICE RENDU À L'USAGER DE L'ADMINISTRATION

En 2014, plus de 490 000 personnes se sont déplacées en préfecture et sous-préfecture pour réaliser une opération en lien avec la circulation (permis de conduire, carte grise), ou un document de séjour sur le territoire français, soit une augmentation d'environ 10% par rapport à 2013.

L'amélioration du service rendu à l'utilisateur reste en 2014 un objectif fondamental des services de la préfecture, avec notamment :

- la généralisation de l'envoi de SMS sur la disponibilité des titres (étrangers, permis de conduire). Plus de 55 000 SMS ont ainsi été envoyés.
- la mise en œuvre d'une convention avec l'Université Paris-Ouest-La Défense facilitant les démarches des étudiants étrangers, qui peuvent désormais, quel que soit leur lieu de résidence dans le département, déposer leur dossier auprès d'un référent de l'université. Ces dossiers

sont ensuite transmis à la préfecture et font l'objet d'un traitement spécifique.

Par ailleurs, les services d'accueil du public de la préfecture et des sous-préfectures se sont engagés depuis 2010 dans une démarche de qualité de service rendu à l'utilisateur, en déclinant au plan local une série d'engagements de service prévus par le référentiel Qualipref.

Ce label, qui vise à améliorer l'accueil du public et le service rendu aux usagers traduit la volonté de prendre

L'ÉTAT AU SERVICE DES CITOYENS

davantage en considération l'usage du numérique et la dématérialisation des procédures. Les services de l'État s'attachent donc à développer la communication via les réseaux sociaux et le site internet de la préfecture, ainsi que l'offre de services en ligne.

Un point d'étape a été présenté en août 2014 au comité local des usagers (CLU), instance de concertation entre les usagers, les collectivités locales et les services de l'État pour dresser un premier bilan des expérimentations réalisées en ce sens et prendre en compte les besoins du public.

Enfin, la certification ISO 9001 au sein du Cabinet du Préfet et du bureau de l'environnement ont été reconduites.

Dans le cadre du contrôle de légalité, 47 220 actes ont été transmis, dont 75% par télétransmission contre 65 % en 2013.

Sont aujourd'hui raccordées à la télétransmission toutes les collectivités locales du département (Conseil Départemental, communes, communautés d'agglomérations) et 52 établissements publics locaux (DEFACTO, CCAS, Caisse des Ecoles, OPH, syndicats intercommunaux).

En matière de consommation, les services de la protection des populations prennent en charge le traitement des demandes de renseignement et de réclamations des usagers. En 2014, 15 992 courriers dont 4 060 plaintes ont ainsi été traités. Après enquêtes, plusieurs d'entre-elles, regroupant plusieurs dizaines de plaignants dans le secteur des prestations de service et dans celui des ventes par internet, ont débouchées sur la rédaction de procédures contentieuses.

Chiffres clés 2014

- **Immatriculation des véhicules :**
 - 1 480 152 transactions enregistrées (1 341 482 en 2013)
 - dont 251 000 en préfectures et sous-préfectures
 - **Titres d'identité :**
 - 115 459 cartes nationales d'identité délivrées en 7 jours (143 218 en 2013)
 - 162 491 passeports délivrés en 8 jours (163 063 en 2013)
 - **Permis de conduire :**
 - 69 695 permis de conduire délivrés (50 863 en 2013)
 - **Etrangers :**
 - 53 151 Titres de séjours délivrés (58 278 titres délivrés en 2013)
 - **Naturalisations :**
 - 4 724 personnes naturalisées par décret (3592 en 2013)
 - 933 déclarations de naturalisation par mariage (762 en 2013)
- Délai moyen d'attente : En temps réel : 35 minutes
Par voie postale : 5 jours
- Délai moyen d'attente : En temps réel : 45 minutes
Par voie postale : 6 jours